

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Commissariat général au développement durable

Service de l'économie, de l'évaluation
et de l'intégration du développement durable

Sous-direction de l'intégration
des démarches de développement durable
par les acteurs économiques

Bureau des services publics responsables

Circulaire du 23 juillet 2010 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVK1020833C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Résumé : cette circulaire mensuelle contient les valeurs de divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics. Ces indices et index sont utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services, interprétation à retenir.

Domaine : écologie, développement durable.

Mots clés liste fermée : logement – construction.

Mots clés libres : bâtiment et travaux publics.

Références :

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Circulaire(s) abrogée(s) : néant.

Pièce annexe : tableau des indices et index.

Numéro d'homologation Cerfa : néant.

Publication : BO ; site circulaires.gouv.fr.

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ; Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et messieurs les préfets de région (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France ; directions interdépartementales des routes ; centres d'études techniques de l'équipement ; centres inter-

régionaux de formation professionnelle ; laboratoires Est et Ouest parisiens ; services de la navigation ; services maritimes et de navigation ; service national d'ingénierie aéroportuaire) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture ; directions départementales des territoires/des territoires et de la mer ; directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris ; services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'École nationale des travaux publics de l'État ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Madame la directrice du laboratoire central des Ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- de l'indice frais divers (FD) ;
- des index espaces verts (EV) ;
- des indices (fournitures de végétaux [FV]) et (fournitures de graines [FG]) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de avril 2010.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT 01 au *Journal officiel* de la République française.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris-La Défense, le 23 juillet 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le chef de service de l'économie,
de l'évaluation et de l'intégration
du développement durable,*

F. MAUREL

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux pour le mois d'avril 2010

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	822,5
Terrassements	BT 02	778,5
Maçonnerie-blocs et briques (6)	BT 03	793,8
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	754,1
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	623,9
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	804,7
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	724,0
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	1 000,7
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	841,0
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	677,0
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	789,5
Charpente bois en :		
Résineux (7)	BT 16a	111,6
Chêne (7)	BT 17a	111,6
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7)	BT 18a	111,0
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7)	BT 19a	110,6
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7)	BT 20a	109,4
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	606,5
Aluminium	BT 27	680,5
Métal ferreux	BT 28	774,8
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste	BT 30	850,4
Tuiles en terre cuite	BT 32	680,0
Tuiles en béton	BT 33	763,8
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	709,5
Bardeaux d'asphalte	BT 35	684,5
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	1 145,5
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	950,8
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	687,6
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie	BT 42	678,7
Alliage d'aluminium	BT 43	681,7
Vitrierie, miroiterie (5)	BT 45	896,3
Peinture, tenture	BT 46	826,6
Électricité	BT 47	1 064,6
Ascenseurs	BT 48	955,8
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	163,8

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	171,7
Menuiseries PVC	BT 51	151,5
Imperméabilité de façades	BT 52	147,9
Étanchéité asphalte, multicouche	BT 53	153,1

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de mars 2010 (463,6), utilisée pour le calcul des index BT du mois d'avril 2010.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.
L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades, l'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).
(5) L'index BT 44 (vitrierie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé « BT 45 vitrierie-miroiterie » publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).
(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé « BT 03 maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT 04 est supprimé.
(7) Les index BT 16a, BT 17a, BT 18a, BT 19a et BT 20a remplacent les index BT 13, BT 15, BT 16, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 21, BT 22, BT 23, BT 24 et BT 25 ; la circulaire est disponible sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Ressources, territoires et habitats/Construction/index-indices BTP ». Pour toutes informations : cellule-indexbtp.idddae3.idddae.seei.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.

LES INDEX DU BATIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Évolution mensuelle :

Avril 2010 822,5
Mars 2010 814,3

Variation **+ 1,01 %**

Évolution annuelle :

Avril 2010 822,5
Avril 2009 797,8

Variation **+ 3,10 %**

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Évolution mensuelle :

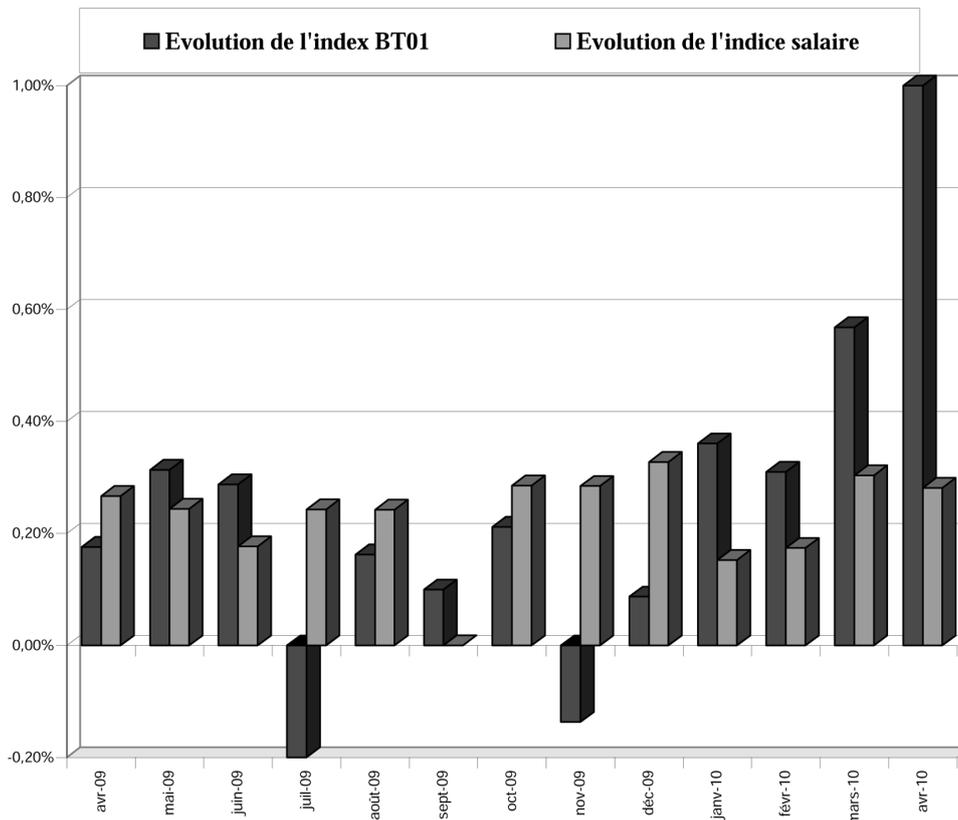
Avril 2010 463,6 (valeur mars 2010)
Mars 2010 462,3 (valeur janvier 2010)

Variation **+ 0,28 %**

Évolution annuelle :

Avril 2010 463,6 (valeur mars 2010)
Avril 2009 451,2 (valeur mars 2009)

Variation **+ 2,75 %**



INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeur des index travaux publics nationaux pour le mois d'avril 2010.

(Base 100 : janvier 1975)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	648,0
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	655,8
Terrassements généraux	TP 03	654,7
Sondages et forages	TP 04	611,8
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05a	128,2
Travaux en souterrains au tunnelier (1)	TP 05b	126,3
Dragages fluviaux	TP 06	575,5
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes	TP 07b	108,1
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08	700,3
Routes et aérodromes sans fournitures	TP 08 bis	673,0
Travaux d'enrobés	TP 09	836,7
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP 09 bis	667,8
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes	TP 09 ter	174,5
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2)	TP 10a	125,3
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux	TP 10 bis	691,7
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP 11	134,3
Réseaux d'électrification	TP 12	561,0
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	510,6
Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	130,5

(1) L'index TP 05 a été décomposé en deux index (TP 05a « travaux traditionnels » – TP 05b « travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Évolution mensuelle :

Avril 2010	648,0
Mars 2010	641,3

Évolution annuelle :

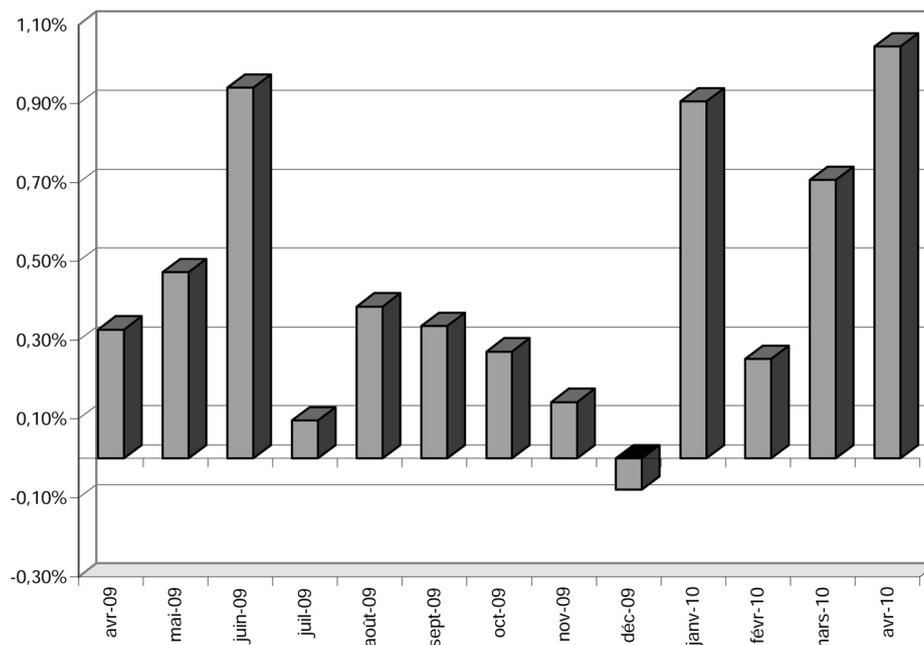
Avril 2010	648,0
Avril 2009	613,6

Variation

+ 1,04 %

Variation

+ 5,61 %



INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008
(NOR : DEVK0807576C)
relative à la création des index EV

(Base 100 : janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR AVRIL 2010
Travaux de végétalisation	EV 1	103,9
Application de produits phytosanitaires	EV 2	104,9
Travaux de création d'espaces verts	EV 3	104,4
Travaux d'entretien d'espaces verts	EV 4	105,2

FRAIS DIVERS

Dates	Valeur
Avril 2009	110,8
Mai 2009	110,7
Juin 2009	110,8
Juillet 2009	110,9
Août 2009	110,8
Septembre 2009	110,2
Octobre 2009	110,3
Novembre 2009	109,9
Décembre 2009	109,9
Janvier 2010	110,3
Février 2010	110,2
Mars 2010	110,2
Avril 2010	110,4

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS

(Base 100 : janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988.)

Dates	Valeur
Avril 2009	170,4
Mai 2009	169,9
Juin 2009	171,6
Juillet 2009	171,2
Août 2009	172,2
Septembre 2009	171,7
Octobre 2009	171,6
Novembre 2009	172,6
Décembre 2009	172,1
Janvier 2010	174,3
Février 2010	173,6
Mars 2010	175,2
Avril 2010	176,2

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fournitures de graines)

Dates	Valeur
Avril 2009	144,7
Mai 2009	144,7
Juin 2009	144,7
Juillet 2009	122,2
Août 2009	122,2
Septembre 2009	122,2
Octobre 2009	113,3
Novembre 2009	113,3
Décembre 2009	113,3
Janvier 2010	120,8
Février 2010	120,8
Mars 2010	120,8
Avril 2010	106,9

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

FV (fournitures de végétaux)

Dates	Valeur
De septembre 2008 à août 2009	100,3
De septembre 2009 à août 2010	101

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

- l'indice ICC pour une part de 3 % ;
- l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;
- l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates	Valeur
Avril 2009	778,9
Mai 2009	779,1
Juin 2009	781,5
Juillet 2009	781,5
Août 2009	782,7
Septembre 2009	784,0
Octobre 2009	785,4
Novembre 2009	786,5
Décembre 2009	786,7
Janvier 2010	789,5
Février 2010	789,7
Mars 2010	791,7
Avril 2010	793,3

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)

(Base 100 : novembre 1998)

Dates	Valeur
Avril 2009	144,2
Mai 2009	147,0
Juin 2009	147,0
Juillet 2009	147,0
Août 2009	147,3
Septembre 2009	147,3
Octobre 2009	147,3
Novembre 2009	150,4
Décembre 2009	150,4
Janvier 2010	150,4
Février 2010	155,0
Mars 2010	155,0
Avril 2010	155,0